

Paiement du séjour ski au MONT-SAXONNEX du 04 au 10 Février 2018 (doc. n°1)

La participation financière des familles sera de 360€ maximum par élève. Cette somme sera sans doute revue à la baisse car nous avons sollicité pour chaque élève une subvention auprès du foyer coopératif du collège.

Il vous est donc demandé de verser **TROIS CHEQUES**, adressés à l'ordre de "l'agent comptable du lycée COROT", qui seront encaissés en trois fois.

Un premier chèque de 120 euros encaissé mi-janvier.

Un deuxième chèque de 120 euros encaissé mi-février.

Un troisième et dernier chèque (dont le montant vous sera précisé ultérieurement) qui vous sera réclamé courant février, pour un encaissement mi-mars.

Pour les familles souhaitant une aide financière, nous vous rappelons qu'il est possible de vous faire aider par votre comité d'entreprise ou de faire appel aux services sociaux du collège (voir auprès du professeur d'EPS de votre enfant).

Votre enfant doit donc remettre à son professeur d'EPS (Mme ABELLANET en 5°6, Mme MANNO en 5°8, M. CALIBRE en 5°4 et M. CASTEX en 5°3) DEUX CHEQUES de 120 euros chacun avant le **vendredi 15 décembre 2017. Sans oublier d'indiquer Nom – prénom – Classe de l'élève au dos de chaque chèque.** Merci d'avance.

Cordialement

MME ABELLANET, MME MANNO, M.CALIBRE et M.CASTEX

Paiement du séjour ski au MONT-SAXONNEX du 04 au 10 Février 2018 (doc. n°1)

La participation financière des familles sera de 360€ maximum par élève. Cette somme sera sans doute revue à la baisse car nous avons sollicité pour chaque élève une subvention auprès du foyer coopératif du collège.

Il vous est donc demandé de verser **TROIS CHEQUES**, adressés à l'ordre de "l'agent comptable du lycée COROT", qui seront encaissés en trois fois.

Un premier chèque de 120 euros encaissé mi-janvier.

Un deuxième chèque de 120 euros encaissé mi-février.

Un troisième et dernier chèque (dont le montant vous sera précisé ultérieurement) qui vous sera réclamé courant février, pour un encaissement mi-mars.

Pour les familles souhaitant une aide financière, nous vous rappelons qu'il est possible de vous faire aider par votre comité d'entreprise ou de faire appel aux services sociaux du collège (voir auprès du professeur d'EPS de votre enfant).

Votre enfant doit donc remettre à son professeur d'EPS (Mme ABELLANET en 5°6, Mme MANNO en 5°8, M. CALIBRE en 5°4 et M. CASTEX en 5°3) DEUX CHEQUES de 120 euros chacun avant le **vendredi 15 décembre 2017. Sans oublier d'indiquer Nom – prénom – Classe de l'élève au dos de chaque chèque.** Merci d'avance.

Cordialement

MME ABELLANET, MME MANNO, M.CALIBRE et M.CASTEX